

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume XI - Numéro 21B Juin 2021 ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : <https://www.perspectivesphilosophiques.net>

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Prof. Assouma BAMBA**, Professeur des Universités

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Prof. Abou SANGARÉ, Professeur des Universités
Dr. Donisongui SORO, Maître de Conférences
Dr Alexis KOFFI KOFFI, Maître-Assistant
Dr. Kouma YOUSOUF, Maître de Conférences
Dr. Lucien BIAGNÉ, Maître de Conférences
Dr. Nicolas Kolotioloma YEO, Maître-Assistant
Secrétaire de rédaction : **Dr. Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

1. Hegel et la crise contemporaine de l'éducation, Hervé NIAMIEN.....	1
2. La critique nietzschéenne du nihilisme éducatif, Ouattara ISSIFOU.....	19
3. Niveaux de connaissance de la réalité et limites du sens commun dans l'intelligibilité du discours scientifique, Lamine AHMED.....	37
4. Le savoir scientifique face au défi de la sécurité sanitaire en Afrique : atout ou obstacle ?, Bernard Yao KOUASSI.....	64
5. De la traduction à la communication : analyse d'une discontinuité à partir du modèle de Gavagai de Quine, Amani Angèle KONAN Épse GROGUHE.....	82
6. L'âge séculier et la querelle des valeurs : Repères pour une éthique publique, Yawo Agbéko AMEWU.....	97
7. Réhabilitation de l'hypothèse logiciste frégréenne : recours à la convention (T) de Tarski et à la notion husserlienne de l'autoréférence logique, Augustin RUGWIRO, Gildas DAKOYI TOLI.....	119
8. Les relations entre le SNEPPCI et la CMOPE de 1953 à 1990, Paul GUEU.....	141
9. Facteurs institutionnels de réintégration des élèves-mères des établissements secondaires de Bondoukou, Martin Armand SADIA, Yawa Ossi ESSIOMLE et Douhou Danielle BLESSON.....	159
10. L'influence du marketing et le problème de la liberté du consommateur, Doh Ludovic FIÉ, Sorombo ZOUZOU.....	179

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décroisement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décroisement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des

Perspectives Philosophiques n°021B, Deuxième trimestre 2021

préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

**LES RELATIONS ENTRE LE SNEPPCI ET LA CMOPE
DE 1953 À 1990**

Paul GUEU

Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

mao2009@yahoo.fr

Résumé :

Le syndicat national de l'enseignement primaire public de Côte d'Ivoire (SNEPPCI), premier syndicat enseignant des personnels africains, s'est investi très tôt dans l'environnement syndical mondial. C'est dans cet élan qu'il adhère à la confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE). Ce fleuron des organisations de la profession enseignante, monté sur les fonts baptismaux au début de la décennie 1950-1960, vise principalement à rassembler les enseignants de tous les horizons en vue de défendre leurs intérêts matériels et moraux de manière efficace.

Le but de son affiliation étant de jouir de la puissante force de cette faïtière internationale, le SNEPPCI, par un militantisme acharné, va gravir ses arcanes et s'afficher à sa tête comme leader entre 1972 et 1975. Ce leadership va bonifier l'image du syndicalisme ivoirien au cours des trois premières décennies d'indépendance

Mots clés : décennie, organisation, international, SNEPPCI, syndicat.

Abstract :

The national Union of Public Primary Education of Côte d'Ivoire, the leading union teaching African staff, got involved early on in the global union environment. It is in this momentum that it adheres the World confederation of organizations of the teaching profession (WCOTP). This flaship of organizations of the teaching profession, mounted on the baptismal font at the beginning of decade 1950-1960, mainly aims to bring together teachers from all walk of life in order to defend their material and moral interests effectively.

The purpose of its affiliation being to benefit from the powerful strength of this international umbrella body, the SNEPPCI, through relentless activism,

will climb bits mysteries and appear at its head as a leader between 1972 and 1975. This leadership will improve the image of Ivorian trade unionism of the first three decades.

Keywords : decade, organization, international, SNEPPCI, union.

Introduction

En prospectant l'histoire du syndicalisme enseignant en Côte d'Ivoire, l'on note que plusieurs publications scientifiques, littéraires et médiatiques, traitent de nombreux pans du parcours du syndicat national de l'enseignement primaire public de Côte d'Ivoire(SNEPPCI). Si le grand nombre de ces productions témoigne de l'intérêt porté sur la vie de cette organisation, certains traits de cette vie et non des moindres, restent jusqu'alors ignorés. C'est tout l'intérêt de ce travail qui entent lever le voile sur un épisode de l'immense trajectoire de ce syndicat, à savoir, sa place dans l'environnement syndical international.

En effet, le syndicalisme étant un mouvement qui tire sa force du poids de ses effectifs et de leur soutien, le SNEPPCI fait de la collaboration intersyndicale un maillon essentiel de sa démarche depuis son avènement sur l'échiquier national. Dans cet élan, il parvient à transcender les frontières ivoiriennes, au début des années 1950 pour intégrer d'autres organisations ouvrières dans le monde, spécifiquement celles de la profession enseignante.

Pourquoi le SNEPPCI choisit-il d'adhérer à la Confédération Mondiale des Organisations de la Profession enseignante (CMOPE) ? Quelles sont les retombées de cette affiliation pour le SNEPPCI ?

Résoudre ces problèmes que soulèvent ces interrogations a été possible, grâce aux informations recueillies dans les archives du SNEPPCI, dans les coupures de journaux et dans les témoignages recueillis en 2003 sur le SNEPPCI de 1960 à 1991. Les informations véhiculées par ces sources ont été analysées, synthétisées et passées dans le moule de la critique historique, pour en extraire la substance que nous entendons partager.

La présente étude débute en 1953, date d'affiliation du SNEPPCI à la CMOPE et prend fin en 1990, année où cette organisation accepte la proposition des confédérations internationales sœurs de fondre en une seule organisation internationale des enseignants. Doté de ce statut de syndicat d'envergure internationale, le SNEPPCI peut être supposé fort conquérant dans un environnement sociopolitique qui n'est pas toujours favorable à la libre expression syndicale. L'autre hypothèse est que ce rayonnement a aussi positivement impacté divers domaines de la vie de la nation ivoirienne, principalement sa place dans le concert des nations.

Les résultats de cette recherche ont été ordonnés en trois points : le premier relate les causes de l'initiative d'intégrer la CMOPE ; le deuxième présente le parcours du SNEPPCI au sein cette confédération et le dernier fait le bilan des avantages de cette collaboration pour ce syndicat et pour la Côte d'Ivoire entière.

1. Facteurs de l'adhésion du SNEPPCI à la CMOPE (1953-1975)

Créé sous occupation coloniale, le syndicat national de l'enseignement primaire public de Côte d'Ivoire est soumis aux contraintes du régime qui gouverne le pays. Le joug colonial étant généralement un frein à la libre expression pour le colonisé, s'affilier à une faitière mondiale s'impose au SNEPPCI dans sa lutte pour l'émancipation socioprofessionnelle des enseignants ivoiriens.

1.1. La CMOPE, vue comme une panacée au joug colonial

La panacée étant un terme à connotation thérapeutique et même religieuse, quels maux l'adhésion du SNEPPCI à la CMOPE est-elle sensée guérir ? Quelles solutions miracles aux maux qui l'assaillent, espère le syndicat des instituteurs ivoiriens à travers l'affiliation à cette confédération ? Ces interrogations appellent une brève analyse des rapports de la France impérialiste à ses colonies d'Afrique noire en général et à celle de la Côte d'Ivoire pour apprécier les motivations du besoin d'affiliation du SNEPPCI à la CMOPE.

En effet, au cours de la décennie 1950-1960, la France est sur plusieurs fronts dans ses rapports à ses colonies. L'hégémonie française contestée dans son empire colonial est à son paroxysme¹. En Afrique, depuis 1946, les avancées sociopolitiques concédées aux populations autrefois sujets français, ont sensiblement amélioré la vie coloniale. Cependant, ces droits concédés ne sont toujours pas respectés car les colons veulent à tous prix redorer le blason de tutorat terni par la longue et humiliante occupation par l'Allemagne nazi. Cette initiative de restauration de l'image de supériorité perdue, passe par la multiplication des abus et discriminations à l'égard des populations, spécifiquement des travailleurs².

Au nombre de ces actes discriminatoires, l'entorse régulière à la liberté syndicale est une plaie que vont endurer les instituteurs ivoiriens contrairement à leurs homologues européens. Dans ce domaine des relations de travail, les propos de Frederick Cooper rapportés par H. Gamble (2010, p.129), nous donne la pleine mesure de l'opinion des colons au sujet des travailleurs africains quand il déclare que « (...) les discours égalitaires de la quatrième république ont servi de leviers permettant aux travailleurs africains d'exiger les mêmes avantages que les travailleurs européens (...) ». Une telle réflexion atteste de l'élan discriminatoire du colon vis-à-vis du travailleur africain et nie le principe de l'égalité de traitement pour les travailleurs de la même profession comme le recommande la convention n° 100 de l'OIT en son article 1. B. Fall (2006, p.53.) ne dit pas autre chose quand il avance que : « (...) la cassure est très nette entre travailleurs africains et européens : disposant d'une situation très privilégiée, ces derniers se montrent racistes et prennent position en faveur du patronat et du gouvernement (...) ».

L'autre front qui catalyse chez le colon l'intensification des abus dans ses rapports aux populations ivoiriennes est la lutte anticoloniale engagée au cours des années 1944-1945 par les organisations nationalistes. Cette lutte

¹ Le mythe du blanc tout puissant et invincible démenti par la deuxième guerre mondiale, la domination française est régulièrement contestée dans tous les territoires occupés depuis les années 1940.

² Archives du SNEPPCI, 1972, p. 6.

d'émancipation qui mobilise toutes les couches sociales est mal vécue par le colon qui met tout en œuvre pour l'étouffer. Dans cet élan, les syndicats, considérés comme un maillon essentiel de ce combat, sont pris à parti. Dans ce domaine, la situation du SNEPPCI et de ses militants est d'autant délicate que l'école, leur champ d'activité par sa fonction d'instruction et d'éducation, est généralement considérée antinomique à la colonisation.³ Ainsi, les syndicalistes sont régulièrement brimés⁴ ou surveillés. Les revendications sociales sont étiquetées comme des actes subversifs et réprimées. Yacé Philippe Grégoire, secrétaire général du syndicat des instituteurs africains de Côte d'Ivoire est affecté à l'intérieur du pays pas seulement pour son militantisme au RDA mais aussi et surtout pour ses multiples revendications au sujet du profil de carrière de ses militants⁵.

Dans un tel climat où le droit perd sa substance au profit de l'arbitraire, s'appuyer sur une organisation d'envergure internationale devient une nécessité. Dans cet environnement syndical mondial, c'est à la CMOPE que le SNEPPCI choisit de s'affilier.

1.2. Le SNI à la CMOPE, un exemple à copier

Le syndicalisme enseignant naît en Côte d'Ivoire à l'initiative des instituteurs français. Ces enseignants venus de la métropole, vont se regrouper à partir de 1920 au sein du syndicat national des instituteurs (SNI) en constitution depuis fin XIX^{ème} siècle en France B. Mauboulès, (1992, p.25). Avec l'avènement de ce mouvement social dans la sphère professionnelle des enseignants, les instituteurs africains vont y faire leur classe avant de se saisir du décret d'août 1944 du gouvernement provisoire de la résistance basé

³ La création de la ligue ivoirienne d'instruction à l'initiative du syndicat des instituteurs africains de Côte d'Ivoire vise à éveiller la conscience populaire pour l'impliquer dans la lutte émancipatrice.

⁴ Témoignage de Tuckson Christian, instituteur à la retraite, recueilli à son domicile à Abidjan, Cocody_Anggré le 8 novembre 2003 de 16h à 16h43.

⁵ Comme Yacé Philippe Grégoire, plusieurs enseignants africains perdent leurs postes dans les écoles urbaines ou à la direction des écoles ou même sont affectés dans des postes déshérités.

à Alger pour se bâtir une organisation autonome, vus les divergences d'intérêts avec leurs homologues français de la colonie.

Entre 1945 et 1951, le SNEPPCI fait ses classes au sein de l'union territoriale CGT, démembrement colonial de la centrale syndicale française. Sa présence dans cette organisation métropolitaine, amène ses dirigeants à observer le SNI, également membre de la même organisation, pour copier ses actions et initiatives jugées nécessaires à l'épanouissement de ses adhérents⁶. Ainsi, le SNI devient une sorte d'école ou de modèle pour le SNEPPCI malgré l'élan raciste de cette organisation dans sa lutte corporatiste.

En effet, selon B. Mauboulès, (1992, p.29.), « le SNI au regard des textes réglementaires en vigueur dans la France métropolitaine a une existence clandestine ». La tolérance dont il jouit en métropole comme dans les colonies tire sa source de son accointance avec le pouvoir politique⁷ et de ses appuis extérieurs.⁸ L'importance du SNI dans le paysage social français avant et après la constitution de 1946 qui consacre la liberté syndicale pour tous, est tellement évocatrice que copier cette organisation dans ses choix idéologiques qu'organisationnels devient une aspiration pour le SNEPPCI. Ce syndicat des instituteurs français est en effet une force sociale d'envergure par sa représentativité et ses tentacules dans le milieu de l'enseignement dans le monde. J. Girault (2008, p.1.) le montre éloquentement quand il affirme que « la fédération internationale des associations des instituteurs (FIAI) a été créée au cours de la conférence de Paris le 26 juin 1926 par le SNI et le syndicat des instituteurs allemands, le Deutscher Lehrerverein (DLV) ».

⁶ Témoignage de Koné Kodiara, instituteur puis inspecteur de l'enseignement primaire à la retraite, reçu le 5 juin 2003 à son domicile à Abidjan, Cocody-lesdeux Plateaux, de 9h45 à 11h30.

⁷ Le gouvernement Edouard HERRIOT issu de la victoire du cartel de gauche appuyé par les enseignants, reconnaît en 1924 le droit des fonctionnaires à former des syndicats.

⁸ Le SNI est aussi membre de la fédération internationale des associations d'instituteurs créée au cours de l'année scolaire 1926-1927 par des syndicalistes français et allemands. Cette faitière regroupant plus de deux millions d'instituteurs est une vaste tribune pour porter la lutte des instituteurs français.

À partir de 1951, Amon Tanoh Lambert prend la direction du syndicat des instituteurs africains. Dès son avènement à la tête de ce syndicat, il va s'inspirer, voire imiter la gestion de la section locale du SNI en Côte d'Ivoire. Ses relations privées intimes avec plusieurs enseignants français tant dans la colonie qu'à la métropole, permettent de tisser relations de coopération formelles entre le NEPPCI et le SNI au début de l'année 1953 P. GUEU, (2016, p.68). Au moment où la coopération intersyndicale se formalise, le SNI est membre la confédération des organisations mondiale des organisations de la profession enseignante(CMOPE) créée le 4 août 1952 à Copenhague. Cette confédération avait deux fédérations constituantes : la FIAI qui regroupe les organisations du premier degré de l'enseignement et la Fédération Internationale des Professeurs de l'enseignement Secondaire Officiel(FIPESO). Quand on sait que la SNI est co-fondatrice de la FIAI, intégrer la CMOPE s'imposait à elle.

La coopération intersyndicale induisant le partage d'expérience, le SNEPPCI est admis comme observateur aux congrès annuels de la FIAI. Ce statut aussi officieux soit il permet à cette organisation d'explorer les arcanes des organisations des enseignants au plan international. Cette prospection permet au SNEPPCI de cerner l'intérêt de la collaboration au plan international et finit par le décider à adhérer à la CMOPE. Ce choix est d'autant important que la FIAI même est membre de cette confédération.

Au regard de cette analyse, il est clair que l'aspiration du SNEPPCI à adhérer à la CMOPE est un choix fondé sur le capitale d'expérience acquise dans sa collaboration avec le SNI. Mais y parvenir est tout un processus.

2. Tisser des relations privilégiées avec la CMOPE, un défi pour le SNEPPCI (1953- 1975)

Si l'acte d'adhésion confirme l'entrée effective du SNEPPCI dans la confédération mondiale des organisations de la profession enseignante, l'intégration de ce syndicat dans le fonctionnement cette organisation est un long processus que nous tenterons de cerner.

2.1. Intégrer la Confédération Mondiale des Organisations de la Profession Enseignante, un objectif premier pour le SNEPPCI(1953)

Entendons par intégration, l'adhésion du SNEPPCI à la faitière des organisations des enseignants dans le monde. Parler d'adhésion du SNEPPCI à la CMOPE passe par faire l'historique de l'avènement de cette organisation, l'analyse de ses principaux objectifs et leur mise en adéquation avec les motivations du syndicat enseignant ivoirien.

La création de la CMOPE est l'aboutissement d'une longue tentative d'unification du mouvement syndical enseignant dans le monde. Elle a une origine américaine même si comme on le verra après, ce sont les initiatives prises en Europe, notamment par des organisations françaises qui vont lui donner naissance. Comme le raconte L. Weber (2012, p.3) : « C'est aux Etats Unis d'Amérique que la National Education Association (NEA) crée en 1923 organisation tente de s'associer à la FIAI et la FIPESO pour former une confédération internationale d'organisations d'enseignants mais n'y parvient, chaque organisation restant attachée à son autonomie ». L'après deuxième guerre mondiale étant marqué par le regroupement des syndicats professionnels de tous les bords, suscite à nouveau l'éveil de cette initiative dans le monde enseignant. Ce projet est relancé en 1947 par l'organisation des enseignants américains avec un changement d'appellation (World Organisation of Teaching Profession(WOTP)) mais ne recueille pas l'adhésion de la FIAI et de la FIPESO. Cependant, la division syndicale qui survient entre 1947 et 1949 dans le monde suite à la bipolarisation finit par crédibiliser le projet américain surtout que comme le dit L. Weber (2012, p.5.) « (...) depuis 1947 un comité permanent d'union est créée entre la FIAI et la FIPESO (...) ». Ainsi, de 1949 à 1952, le WOTP, la FIAI, la FIPESO et la FISE fédèrent leur force pour créer la confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE). Cette organisation est finalement fondée le 1er août 1952 à Copenhague au Danemark après signature de plusieurs accords entre ces fédérations.

À sa fondation, quelques objectifs fondamentaux sont assignés à la confédération. À cet effet, elle vise entre autres à :

Perspectives Philosophiques n°021B, Deuxième trimestre 2021

- rassembler les enseignants en une seule organisation capable d'exercer une influence proportionnée à l'importance sociale de la fonction ;

- promouvoir un concept d'éducation orientée vers la promotion de la compréhension et de la bonne volonté internationale, la sauvegarde de la paix et de la liberté et le respect de la dignité humaine ;

- améliorer les méthodes d'enseignement, les programmes éducatifs, l'organisation de l'éducation et la préparation académique et professionnelle initiale et continue des enseignants afin que les intérêts de tous soient mieux servis ;

- défendre le droit des enseignants et de leurs organisations, ainsi que les intérêts matériels et moraux de la profession enseignante⁹

Le constat qui se dégage de la lecture de ces objectifs est qu'ils s'intéressent à la fois à la promotion de l'image sociale des enseignants, à leurs intérêts ainsi qu'à ceux de leurs organisations professionnelles. Ils appellent par ailleurs à une éducation favorable aux rapports internationaux apaisés et un monde paisible, libre, vecteur du respect de la dignité humaine.

Ces objectifs sont dictés par l'environnement professionnel des enseignants souvent marqué par des traitements dégradants et toutes sortes d'abus des autorités administratives et pédagogiques surtout dans les colonies.¹⁰ Un tel milieu empêchant les enseignants d'accomplir librement leur devoir sacerdotal d'éducation et d'instruction, viser son assainissement s'imposait à cette confédération. Par ailleurs, l'insistance sur la sauvegarde de la paix, est un appel à un dépassement des rivalités gestationnelles de conflits entre puissances géopolitiques dans le monde. Les souvenirs des guerres mondiales et leurs désastres humains et matériels ne pouvaient que susciter un tel but de la part d'une organisation d'éducateurs.

⁹ Unesco, annuaire des organisations internationales en ligne, <https://atom.archives.unesco.org>

¹⁰ Les excès d'abus en Côte d'Ivoire des administrations publiques et scolaires sont une cause majeure de la création du syndicat des personnels enseignants africains en juillet 1945 qui prend la dénomination SNEPPCI à partir de 1970.

De tels objectifs ne pouvaient pas laisser indifférent le SNEPPCI et pour causes. L'environnement sociopolitique dans lequel évolue cette jeune et frêle organisation ne favorise pas la récolte des avancées sociales pour ses militants. En 1953, le SNEPPCI n'a que 9 ans d'existence. Si avec 350 membres, il est une l'une des organisations syndicale phare en Côte d'Ivoire au cours de la décennie 1950-1960, cet effectif reste très léger pour véritablement influencer la lutte sociale dans le pays. S'adosser à une organisation internationale qui regroupe à sa naissance plus de 2 millions d'enseignants de 30 pays¹¹ différents devient alors une nécessité. Ces objectifs visant la promotion de l'image sociale des enseignants et leur promotion professionnelle dans une société moderne résolument concurrentielle, requièrent l'agrément du syndicat des instituteurs ivoiriens. S'affilier à la CMOPE est donc perçu par ceux-ci comme un facteur de valorisation de leur image dans ce milieu professionnel où ils ont généralement le statut d'employés subalternes.

Alléché par ces divers avantages et encouragé par la section ivoirienne du SNI, le SNEPPCI s'affilie à la CMOPE à sa deuxième assemblée générale annuelle de 1953¹². La demande d'affiliation parrainée par le SNI est agréé par ce forum. Aussitôt affilié, le SNEPPCI s'affiche dans la vie de la confédération par sa participation aux différentes rencontres et activités comme les assemblées générales.¹³

Ce zèle militant manifesté par le syndicat des instituteurs de Côte d'Ivoire sous la colonisation ne faiblit pas l'indépendance survenue. Bien au contraire, sa fidélité dans ses obligations et sa participation assidue aux différentes rencontres de la confédération sont de véritables projecteurs qui finissent par braquer l'attention des instances dirigeantes sur lui pour le coopter en leur sein.

¹¹ Rapport moral du XXIIIème congrès annuel du SNEPPCI (11 au 15 juillet 1970), p. 3.

¹² Idem.

¹³ Ibidem.

2.2. Le SNEPPCI dans la gestion administrative de la CMOPE

Une fois admise au sein de la CMOPE, le SNEPPCI va doubler d'efforts pour pénétrer les arcanes de cette organisation. Il s'agit de gravir les marches des hautes sphères de la vie de cette organisation mondiale que sont le secrétariat général et la présidence de la CMOPE. Pour y parvenir, la direction de ce syndicat va se singulariser au fil des années par l'effectivité de sa participation à toutes les rencontres de cette organisation. Pour l'attester, écoutons le témoignage d'Adiko Niamkey Hyacinthe, membre de la direction du SNEPPCI sous les différents mandats d'Amon Tanoh Lambert sous la colonisation puis secrétaire général de ce syndicat de 1963 à 1975 :

(...) déjà sous Amon Tanoh, nous voyagions beaucoup dans le cadre des assemblées générales de la CMOPE et l'animation de ses organes directeurs. J'ai été en Allemagne fédérale, en Yougoslavie, dans au moins deux pays d'Amérique du sud et même aux Etats unis d'Amérique sans compter la France, l'Angleterre...etc (...) ¹⁴

Les multiples voyages d'Adiko dans le monde, témoignent de l'assiduité du SNEPPCI aux diverses activités de la confédération. La fidélité étant un critère clé dans le choix de collaborateurs dans la gestion de toute organisation humaine, celle observée par le SNEPPCI et son dirigeant, finit par imprimer une certaine admiration à leur endroit au sein de la CMOPE. Ainsi, Adiko Niamkey est élu au comité exécutif au cours de l'assemblée annuelle de 1965¹⁵. La présence d'Adiko Niamkey au sein de la direction mondiale de la CMOPE, couplée à l'image de stabilité politique et de progrès économique relatif de la Côte d'Ivoire, finissent par faire porter le choix de cette confédération sur le pays pour l'organisation de sa 18^{ème} assemblée générale. Ce choix est d'autant significatif que la Côte d'Ivoire bénéficie du privilège d'être le premier pays d'Afrique francophone et le dix-huitième au monde à jouir de cet honneur.

¹⁴ Cet entretien a eu lieu dans le cadre d'élaboration de mon mémoire de maîtrise en février 2003, de 10h15 à 11h40 s'est tenu à la bourse du travail, siège de l'UGTCI qu'il dirigeait. En réalité, Adiko Niamkey nous a reçu également en juillet 2003 pour recueil de complément d'informations dans le même cadre et au même endroit.

¹⁵ Témoignage d'Adiko Niamkey Hyacinth recueilli à son bureau de l'UGTCI d'Abidjan-Treichville le 22 juin 2003 de 9h à 11h.

3. Impact du leadership du SNEPPCI sur la vie sociopolitique nationale

Organisation syndicale d'un pays sous-développé, le SNEPPCI va finir par étonner les observateurs de la scène syndicale mondiale, par son ascension fulgurante et continue au sein des instances de la CMOPE. La 18^{ème} assemblée générale constitue une étape décisive dans cette ascension.

3.1. L'avènement du SNEPPCI à la tête de la CMOPE

La 18^{ème} assemblée générale de la CMOPE est un tournant décisif dans la vie du SNEPPCI au sein de cette confédération internationale. Pour apprécier son importance pour le syndicat des instituteurs ivoiriens, parcourons ensemble le bilan qu'en fait Adiko Niamkey Hyacinthe au XXIII^{ème} congrès du SNEPPCI en 1970 :

(...) Venons-en au plus grand événement enregistré en Côte d'Ivoire en 1969. Notre pays a été le premier pays d'Afrique francophone à accueillir la CMOPE à sa 18^{ème} assemblée des délégués du 29 juillet au 5 Août 1969 dans sa capitale. La séance inaugurale placée sous le haut patronage du chef de l'Etat, a été présidée par le président Auguste Denise, ministre d'Etat, en présence de tout le gouvernement, des présidents des institutions de l'Etat et des ambassadeurs accrédités en Côte d'Ivoire.(...) Cette assemblée des délégués doit sa réussite aussi bien à l'hospitalité du peuple ivoirien, à la générosité de l'Etat qu'à l'efficacité du comité d'organisation dirigé par les camarades Kleber Vielot et Paul Achy. (...) Elle a rassemblé de nombreux enseignants venus des quatre coins du monde puisque la CMOPE est composée de 105 organisations nationales de 90 pays.

(...) Nous croyons que l'assemblée d'Abidjan a permis au peuple ivoirien et ses autorités politiques et administratives de se rendre compte de la place qui nous est faite parmi les enseignants du monde. L'élection d'un ivoirien à la vice-présidence de la CMOPE est un honneur pour la Côte d'Ivoire et pour l'Afrique(...) »¹⁶

On peut retenir de cet extrait du bilan de la 18^{ème} assemblée des délégués de la CMOPE trois faits majeurs qui mettent en relief son importance pour le SNEPPCI. Le premier est relatif à la solennité de la séance d'ouverture. Elle est marquée par la présence effective des personnalités de la haute sphère politique, administrative et diplomatique en Côte d'Ivoire. Si cette présence est en parti liée à l'image du chef de l'État qui a plané sur cette cérémonie malgré

¹⁶ N. H. Adiko, 1970, p. 4.

son absence¹⁷, elle est aussi et surtout liée à l'audience que le syndicat des instituteurs ivoiriens a auprès de l'État et ses institutions. Le constat d'une telle considération a milité en faveur du choix d'Adiko Niamkey au sein du comité exécutif de la CMOPE.

L'élection du secrétaire général du SNEPPCI au poste de vice-président de la confédération mondiale est le second fait d'importance pour ce syndicat. En effet, depuis 1965 ce leader syndical ivoirien était aux portes de ce prestigieux organe¹⁸. Si pour lui, son élection est un honneur pour la Côte d'Ivoire et pour l'Afrique, celle-ci reste pour tout observateur de la vie de cette organisation, le poignant témoignage de sa maturité syndicale et celle de son dirigeant.

Cette maturité apparaît clairement dans l'organisation de ce forum. Le succès de la 18^{ème} assemblée des délégués porte la marque de deux personnalités dont l'une est le premier adjoint d'Adiko Niamkey au SNEPPCI. La réussite de cette assemblée est la certification de l'efficacité et la minutie du SNEPPCI dans l'organisation. Capter le dirigeant d'une telle organisation à la direction de la confédération est un choix judicieux puisqu'il peut lui apporter l'économie de ses expériences.

La 18^{ème} assemblée de la CMOPE à Abidjan au regard de ses résultats, devient une référence qui va longtemps marquer la vie du SNEPPCI et de son leader au sein de la CMOPE. La suite de son parcours au sein de cette organisation va l'attester. Ainsi, c'est sans surprise qu'Adiko Niamkey est réélu au cours de la 19^{ème} assemblée en 1970. Cet autre succès bonifiant le leadership d'Adiko et de son syndicat dans cette confédération, sa présidence leur échoit en 1972 pendant l'assemblée annuelle des délégués à Vancouver au Canada. Cette élection est la manifestation de la confiance que lui accordent tous les acteurs clés de cette organisation. Aussi, le leader syndical

¹⁷ Le président Félix Houphouët-Boigny était hors de la Côte d'Ivoire et c'est le ministre d'Etat Auguste Denise qui assurait son intérim. C'est à ce titre d'intérimaire qu'il a présidé l'ouverture de cette assemblée.

¹⁸ Témoignage de Kouamé Jean Baptiste, successeur d'anne Allangba en 1987, recueilli à son domicile à Abidjan, Cocody-Angré, la 8^{ème} tranche, le 13 septembre 2003 de 9h à 12h.

ivoirien mit-il les bouchées doubles pour conserver pendant quatre longues années cet honorable poste de président de la CMOPE. Il ne quitte cette fonction qu'en 1975 pour mettre ses multiples acquis au service du syndicalisme ivoirien P. Gueu (2016, p. 440.)

Mais ce départ ne ferme pas la porte de cette organisation au SNEPPCI puisqu'il revient au comité directeur en 1980 avec Anne Allangba. Celle-ci est même élue vice-présidente de la CMOPE en 1984 au cours de l'assemblée générale des délégués à Lomé, au Togo. Elle ne démissionne de ce poste qu'en mars 1987¹⁹ Il est clair qu'au regard de la place que le SNEPPCI et son principal dirigeant occupent dans la CMOPE, l'intégration dudit syndicat dans la confédération est consommée. Cette place de choix au sein de cette faïtière mondiale impacte aussi bien ce syndicat dans l'environnement social national que la vie sociopolitique ivoirienne dans son ensemble.

3.2. L'impact du leadership du SNEPPCI à la CMOPE sur la Côte d'Ivoire

Depuis 1965, le SNEPPCI, par la présence de son secrétaire général dans l'organe directeur de la CMOPE, gouverne aux destinées de cette organisation internationale. Ce leadership, bonifié au fil des années, a autant positivement influencé l'image de ce syndicat d'instituteurs tant au plan national qu'internationale. Il a même impacté la vie de la Côte d'Ivoire entière dans le concert des nations.

Pour ce qui concerne le SNEPPCI, nous nous contenterons de deux faits pour illustrer l'importance du reflet de sa pole position dans l'environnement associatif et syndical mondial. En effet, quand le syndicat qui au plan juridique et institutionnel, est une organisation privée, peut mobiliser l'État, ses institutions et les représentations diplomatiques dans le cadre de ses activités internationales, cela dénote de sa place au sein de cette société. La cérémonie d'ouverture de la 18^{ème} assemblée des délégués de la CMOPE, marquée par la présence effective du gouvernement, du président de

¹⁹ Archives du SNEPPCI, 1988, formation syndicale au cours du conseil de Noël à Bouaké p. 15.

l'assemblée nationale, du conseil économique et social, de la cour suprême et celle des différents ambassadeurs, témoigne de la grande considération dont jouit le SNEPPCI en Côte d'Ivoire. Cette attention qui frise même l'affection, a pour principale explication, l'adéquation entre la politique syndicale de cette organisation depuis l'avènement d'Adiko Niamkey à sa tête en 1963 et l'orientation sociale des pouvoirs publics depuis 1959²⁰. Par ailleurs, Adiko Niamkey est un acteur politique de premier plan en Côte d'Ivoire, puisqu'il est le secrétaire général du parti dans sa circonscription²¹. On peut donc imputer en partie la grande attention dont jouit le syndicat des instituteurs ivoiriens auprès des pouvoirs publics aux vertus du parti unique. Mais au plan international, la place de leader de ce syndicat est surtout liée à l'ardeur de son dirigeant au travail et à sa longue expérience de gestion de la chose syndicale²².

Ce rayonnement du SNEPPCI dans le syndicalisme enseignant dans le monde a également bénéficié à la Côte d'Ivoire à plus d'un titre. Il a favorisé au plan socioéconomique l'épanouissement du tourisme ivoirien²³. Outre la 18^{ème} assemblée des délégués qui a enregistré plus de 400 participants, au cours de ce troisième trimestre de l'année 1969, la Côte d'Ivoire a abrité par le canal du SNEPPCI, les congrès du conseil de la santé, de l'éducation physique et des loisirs (ICHPER) et du conseil international de la préparation à l'enseignement (ICET). Ces deux congrès, ont attirés à Abidjan plus de 200 participants. Leur hébergement, leur nourriture, leur déplacement et divers autres besoins, ont approvisionné la bourse des réceptifs hôteliers, des restaurants, des transporteurs, des artisans et commerçants²⁴. Par ailleurs, les résolutions de l'assemblée de la CMOPE, ont recommandé aux syndicats des pays

²⁰ En 1959, le PDCI-RDA décide au cours de son congrès, recommande l'alignement de l'orientation idéologique des syndicats sur sa politique sociale qui prône la collaboration, dans le but de construire une nation forte et paisible.

²¹ IL dirige la circonscription politique de Bonoua de 1960 à 1980, comme secrétaire général du PDCI-RDA.

²² Adiko Niamkey a exercé sous les différents mandats d'Amon Tanoh Lambert sous la colonisation avant de prendre les rênes de ce syndicat à partir de 1963.

²³ Témoignage de Zadi Sessegnon, leader de la dissidence au SNEPPCI de 1985 à 1986 puis secrétaire général de ce syndicat à partir de 1991. Entretien du 19 juillet 2003 de 10h à 11h à son domicile à Abidjan-Yopougon.

²⁴ Archives du SNEPPCI, actes du congrès de juillet 1970, p. 9.

industrialisés de peser sur les programmes d'assistance technique pour les rendre plus réalistes et adaptés aux besoins réels des pays intéressés²⁵. Quand on sait qu'au cours des vingt premières années d'indépendance, l'enseignement secondaire en Côte d'Ivoire était dépendant de l'assistance technique, débarrasser cette coopération de toutes les faiblesses²⁶ est un gain substantiel pour le pays. C'est à la fois un gain économique car cela réduirait les dépenses liées aux salaires et un avantage social considérable. Il éviterait ainsi d'accueillir des assistants techniques aux compétences inadaptées aux besoins du pays.

Ces recommandations résolvent sans que la Côte d'Ivoire politique ne le demande, cette faiblesse de la coopération dans le domaine éducatif avec l'ancienne métropole. Mais le leadership du SNEPPCI à la CMOPE n'embrasse pas que ce seul volet de la coopération internationale de la Côte d'Ivoire. Pour s'en persuader, recourons au témoignage d'Adiko Niamkey, le leader syndical ivoirien :

En 1970, nous étions en Australie. Au cours de l'assemblée des délégués à Sydney, le gouvernement australien m'a invité à Canberra la capitale et m'a demandé de porter une lettre au président Houphouët-Boigny, l'invitant à nouer des relations diplomatiques avec ce pays. (P. Gueu, 2016, p. 443)

Ces propos montrent que le leadership du SNEPPCI et de son secrétaire général permet à la Côte d'Ivoire d'étendre ses relations diplomatiques dans le monde. Cet intérêt affiché par l'Australie, l'un des pays les plus développés au monde au cours de la décennie 1970-1980 pour la Côte d'Ivoire, peut s'expliquer à la fois par la bonne image du leader politique ivoirien et celle de leader syndical ivoirien dans le syndicalisme mondial. Cette image d'homme écouté et respecté dans le cercle des leaders mondiaux, couplé à celle d'une Côte d'Ivoire paisible et en pleine expansion économique au cours de cette deuxième décennie d'indépendance, ne pouvait que favoriser sa découverte et son expansion diplomatique.

²⁵ La 18^{ème} assemblée de la CMOPE est organisée autour du thème « le rôle des organisations d'enseignants dans l'assistance technique aux pays en voie de développement ».

²⁶ Au nombre de ces faiblesses, nous avons le bas niveau de certains assistants techniques.

Conclusion

Un an après la fondation de la CMOPE, le SNEPPCI adhère à cette faïtière internationale et s'y taille au fil des années une place de choix. Il finit même par diriger cette organisation pendant quatre longues années, après sa nomination à la vice-présidence en 1969. Il doit cette place prépondérante dans une organisation qui regroupe plus de huit millions d'adhérents à la poigne de son leader nourri à l'école du syndicalisme par son long apprentissage du métier de syndicaliste. Cette position centrale dans cet instrument de régulation des relations de travail dans le milieu enseignant dans le monde ne profite pas qu'aux seuls instituteurs que regroupe le SNEPPCI. La Côte d'Ivoire entière tire parti de cette image gagnante de l'organisation de ses enseignants tant au plan socioéconomique que politique.

L'organisation de la 18^{ème} assemblée statutaire de la CMOPE en Côte d'Ivoire témoigne effectivement des avantages du positionnement du SNEPPCI au sein de cette organisation au bénéfice du pays. Cette place de leader dans cette confédération internationale est longtemps restée la plus belle récolte réalisée par un syndicat ivoirien dans l'environnement syndicale mondiale. N'est-ce d'ailleurs pas cette étiquette de leader mondial du syndicalisme enseignant qui a valu à Adiko Niamkey la succession de feu Coffi Joseph à la tête de la centrale UGTCI au soir de sa vie²⁷ ?

Références bibliographiques

Sources orales

ADIKO N. H., entretien du 22 juillet 2003 à son bureau à la bourse de travail, siège de l'UGTCI à Abidjan-Treichville.

KONE K., militant du SNEPPCI, inspecteur de l'enseignement primaire à la retraite. Entretien du 5 juin 2003 à son domicile à Abidjan, Cocody-les deux plateaux.

²⁷ Adiko Niamkey était déjà à la retraite lorsqu'il prenait la tête de l'UGTCI en 1983.

Perspectives Philosophiques n°021B, Deuxième trimestre 2021

KOUAME J. B., membre de la direction du SNEPPCI depuis 1963, il est secrétaire général de 1987 à 1991. Entretien réalisé le 13 septembre 2003 à sa résidence d'Abidjan, Cocody- 7^{ème} tranche.

TUCKSON C., instituteur à la retraite, membre de la direction du SNEPPCI de 1951 à 1961. Entretien du 8 novembre 2003 à son domicile à Abidjan, Cocody-Angré.

ZADI S., dissident puis secrétaire général du SNEPPCI, a siégé dans les différentes directions sous les mandats d'Anne Allangba. Entretiens des 19 et 21 juillet 2003 à son domicile d'Abidjan, Yopougon-SELMER.

Sources d'archives

Archives de la CMOPE, 1990, *Brève histoire de la CMOPE, 1952-1990*, 3 p.

Archives du SNEPPCI, 1970, *Les actes du XXIII^{ème} congrès du SNEPPCI*, 32 p.

Archives du SNEPPCI, 1972, *Les actes du XXV^{ème} congrès du SNEPPCI*, 36 p.

BABACAR F., 2006, « Le mouvement syndical en Afrique occidentale francophone, de la tutelle de centrales métropolitaines à celle des partis nationaux uniques, ou la difficile quête d'une personnalité (1900-1968) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 84, pp. 49 à 58.

GAMBLE H., 2010, « La crise de l'enseignement en Afrique occidentale française (1944-1950) », *Revue Histoire de l'éducation*, article en ligne, <https://doi.org/10.4000/histoire-education.2278>, pp. 129-162.

GIRAULT J., 2008, « Dumas Louis, Alexandre », article en ligne, <https://maïtron.fr/spip.php>, 2 p.

GUEU P., 2016, *Le syndicalisme enseignant dans le secteur public en Côte d'Ivoire de 1945 à 2000*, thèse unique de doctorat d'histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Cocody, 628 p.

Mauboulès (B), 1992, *Quelques éléments d'histoire sur le syndicalisme en France, et notamment sur le syndicalisme enseignant*, atelier de formation syndicale du syndicat, SNETAP-FSU, 46 p.

OIT, 1951, *convention 100 sur l'égalité de rémunération*, article 1.

Weber (L), 2012, « brève histoire d'un engagement international : la FIPESO », *Carrefour de l'éducation* n°33, pp. 97 à 113.